



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU
Séance du 7 juillet 2022.

Le 7 juillet 2022, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CESCAU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 1^{er} juillet 2022 et transmise par voie électronique le 1^{er} juillet 2022, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. LAFITTE Hervé, M. MONLAU Alain, M. BOIRON Cyrille, Mme ALLIOD Hélène, M. CARBILLET Gilles, Mme DARZACQ Geneviève, Mme ETCHEVESTE Stéphanie, Mme LE-COMTE Marie-France et M. PEREIRA Carlos Manuel.

Absents Excusés : M. FERREIRA DE MATOS Carlos.

Absents Excusés mais ayant donné pouvoir : Mme BEAUSSART Nadia (a donné procuration à M. BOIRON Cyrille) et M. DIAS Gilles (a donné procuration à M. Gilles CARBILLET).

Secrétaire de séance : Mme ALLIOD Hélène.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- **Projet de rénovation et d'extension à la Mairie et réhabilitation de deux logements à l'étage : Choix des entreprises retenues.**

* * *

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2022

Délibération 2022-18

PROJET DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE ET REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS A L'ETAGE : CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES.

Monsieur Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article 28 du Code des marchés publics, une consultation en procédure adaptée a été réalisée pour le projet « rénovation et extension de la Mairie et réhabilitation de deux logements aux étages ».

Les membres de la commission communale concernée ont étudié l'ensemble des offres déposées avec le maître d'œuvre, M. PECASTAINGS. Ce dernier a réalisé l'analyse des offres.

Monsieur le Maire propose de voter le choix des entreprises retenues pour ce projet, comme suit :

✓ Lot n° 1 – Démolitions / Gros œuvre / VRD = Société ADTP :	224 273,30 € H.T.
✓ Lot n° 2 – Charpente / Couverture = Société CASABONE :	108 335,50 € H.T.
✓ Lot n° 3 – Menuiserie extérieure = Société MIROITERIE DES GAVES :	53 478,00 € H.T.
✓ Lot n° 4 – Plâtrerie / Isolation / Plafonds = Société SPB :	80 868,15 € H.T.
✓ Lot n° 5 – Menuiserie intérieure bois Société BERRA :	36 700,50 € H.T.
✓ Lot n° 6 – Plomberie / Sanitaires / PECS = Société CG 6440 :	26 000,00 € H.T.
✓ Lot n° 7 – Chauffage / Climatisation / VMC = Société CG 6440 :	30 000,00 € H.T.
✓ Lot n° 8 – Electricité = Société LABARRERE :	31 733,08 € H.T.
✓ Lot n° 9 – Carrelage / Faïence = Société BUSO :	35 814,86 € H.T.
✓ Lot n° 10 – Peinture / Sols souples = Société POP Peinture :	31 591,56 € H.T.

TOTAL : 658 794,95 € H.T.



Sur proposition du maire, le **conseil municipal**, ouï l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE le choix des entreprise retenues pour le projet « rénovation et extension de la Mairie et réhabilitation de deux logements aux étages » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues et toutes les pièces qui s'avéreront nécessaires ;

TRANSMET la présente délibération pour contrôle de la légalité à la Préfecture.

* * *

QUESTIONS DIVERSES.

- Déménagement de la Mairie : une première étape va se réaliser le samedi 23 juillet.
- Commission voirie : une réunion est programmée le jeudi 21 juillet à 19h00.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2022-18 à 2022-18

Liste des membres présents : M. LAFITTE Hervé, M. MONLAU Alain, M. BOIRON Cyrille, Mme ALLIOD Hélène, M. CARBILLET Gilles, Mme DARZACQ Geneviève, Mme ETCHEVESTE Stéphanie, Mme LECOMTE Marie-France et M. PEREIRA Carlos Manuel.

<u>Signature du Maire</u> :	<u>Signature du secrétaire de séance</u> :
